

Compte Rendu de la séance du 25 septembre 2018

Date de convocation : 11 septembre 2018

Les membres du Conseil syndical dûment convoqués, se sont réunis le 25 septembre 2018 à 19h00 sous la présidence de Monsieur Christophe VERNON, Président, en Mairie de Vitot

Membres en exercice : 9 Présents : 6 Pouvoirs : 1

Etaient présents : Pascal DEMARE, Joël LELARGE, Yann LEBOURG,, Christophe VERNON, David ALLAIS, Evelyne LAVENAS.

Etaient absents excusés : Catherine COTTIN (pouvoir Pascal DEMARE).

Etaient absents : Pascal CARPENTIER, Nelly DELAHAYE

Bilan de la rentrée :

La rentrée s'est globalement bien passée. Mme BLAISE remplace Mme RENAUD à Crosville.

Au cours de l'été, nous avons accueillis 8 enfants ; ce qui porte à 164 le nombre d'élèves pour 7 classes soit environ 24 élèves par classe.

2jeunes accomplissant un service civique ont été recrutés par l'éducation nationale et seront basés à Crosville. Ils s'occuperaient des grands, même sur le temps du midi (en échange : les nourrir) ; vérifier les modalités d'assurance, l'utilisation du plateau de sport, l'utilisation de la garderie avec des jeux de sociétés.

Effectifs :

PS : 15 MS : 18 GS : 17 Cp : 29 CE1 : 16 CE2 : 23
CM1 : 19 Cm2 : 27 .

Personnel : Mme PETEL est en arrêt de travail pour une durée d'1 mois, elle est remplacée par Idaline qui est remplacée par Mme THOUZE.

Augmentation légère de la fréquentation à la cantine et dans les transports.

Transports : impact du 80km/h sur les horaires.

Adhésion à la médecine du travail du Centre de Gestion : La décision sera ajournée à la prochaine réunion car le montant de la consultation est élevé.

Travaux : Autorisation de signature de l'Avenant 2 du lot 8 : électricité : Suite au refus de la trésorerie de payer la dernière facture de la société Brunet Bataille, il a été nécessaire de préparer un avenant justifiant le montant des travaux non réalisés (électricité dans la garderie) fixant ainsi le nouveau montant du marché pour le lot 8 : 48 371,00 € HT. Autorisation accordée.

Indemnités des élus : Suite à la délibération de 2014 fixant le montant de l'indemnité du Président, il est nécessaire de la modifier : l'indemnité est calculée selon l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Décision modificative au budget : Afin d'honorer la dernière facture de Dekra, organisme de contrôle, il est nécessaire de prévoir les crédits à l'article 2031 : 600,00€.

Diminuer l'article 678 pour transfert à l'article 2031 (via les articles 023 et 021).

Penser à vérifier les périodicités de contrôle de l'ERP.

La société SGM ne répond pas suite à la validation du devis ; donc, il a été demandé un devis à Monsieur LEROY.

Siphon : une intervention est programmée pendant les vacances de Toussaint.

CF cuisine : ont changé la carte mémoire du Lave-Vaisselle.

Faire venir le plombier pour fuite dans les toilettes.

Convention Sivos/Vitot : Chacun a pu prendre connaissance de la convention présentée par la commune de Vitot pour l'utilisation de la garderie. La convention est validée.

Autorisation de signer cette convention avec Monsieur Lelarge, Maire de Vitot : OK

Travaux sur la garderie :

Le bardage : à la charge de la commune de Vitot.

L'aménagement intérieur : à la charge du SIVOS.

A voir s'il est plus simple que le SIVOS paie la totalité et que la Commune de Vitot rembourse le montant des travaux (bardage).

Vérifier l'accès à la plateforme du département pour la dématérialisation des marchés publics.

Si l'accès n'est pas créé, l'autorisation est donnée au Président pour signer la convention avec le Département.

Voir avec Monsieur VanHulle pour le marché lié à la restauration du local servant de garderie.

Il faudra, fin 2019 choisir un prestataire pour la cantine, il a été avancé de se rapprocher de la cuisine centrale du Neubourg.

Pour information, la Commune d'Épégard va changer les fenêtres de l'école.